



Résolution 99 (1956)¹

Réponse au septième rapport établi pour le Conseil de l'Europe par l'OECE

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe remercie l'O.E.C.E. du septième rapport qu'elle a établi pour le Conseil de l'Europe.
2. L'Assemblée tient également à dire combien elle sait gré à M. Figl, ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, de lui avoir présenté ce rapport, et combien elle a apprécié sa coopération et celle du Secrétariat de l'O.E.C.E. L'Assemblée considère que le développement de cette coopération fonctionnelle ne peut que profiter aux deux organisations et à l'idée de l'unité européenne.
3. L'Assemblée se félicite de la décision prise par le Conseil de l'O.E.C.E., lors de sa réunion de juillet, d'instituer un groupe de travail ministériel chargé d'examiner la situation économique actuelle et les problèmes qu'elle pose, et fait confiance à l'O.E.C.E. pour la tenir régulièrement informée, par l'entremise de sa commission des Questions économiques, du progrès des travaux de cet organisme,
4. L'Assemblée a le plaisir de soumettre à l'attention de l'O.E.C.E. un rapport sur la situation économique actuelle dans les pays membres², élaboré par sa commission des Questions économiques et inspiré par des considérations analogues à celles qui ont amené l'O.E.C.E. à instituer le groupe de travail ministériel.
5. L'Assemblée, prend acte avec satisfaction de la décision adoptée par le Comité des Ministres (Résolution (56) 15) sur la base des Recommandations 91 (1955) et 95 (1956) relatives au développement économique de l'Europe méridionale, et espère que l'O.E.C.E. la tiendra au courant des progrès réalisés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'étude approfondie de la proposition concernant l'institution d'un Fonds européen de développement, que le Comité des Ministres a demandée à l'O.E.C.E. dans sa résolution précitée.

1. (Voir [Doc. 571](#) projet de résolution présenté par la commission des Questions économiques et étude sur la situation économique actuelle en Europe par M. Mac Bride). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 22e séance, le 23 octobre 1956

2. Voir [Doc. 571](#)

